



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Verdun Lérrouville

Question écrite n° 39002

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Bechtel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'intérêt de la création d'une liaison ferroviaire entre la gare de Roissy et Soissons. Si l'annonce, le 30 avril 2013, de la création d'une liaison ferroviaire entre Creil et la gare de Roissy se justifie pleinement par les besoins propres aux flux de circulation entre ces deux aires, il serait dommageable que les habitants du Soissonnais restent les laissés pour compte de cette réforme d'ampleur, alors même que la zone a perdu 40 % d'emplois en 10 ans et que 12,5 % de ses habitants travaillent aujourd'hui en Île-de-France. Des études tendent à montrer qu'une liaison très courte entre Roissy et Soissons au niveau de Mitry-Mory, sur environ un kilomètre, serait réalisable sur une emprise foncière accessible et pour un coût raisonnable. Elle lui demande s'il envisage de programmer un tel raccordement, qui permettrait enfin le désenclavement du Soissonnais, zone dont le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire et d'attractivité régionale ou l'organe qui doit lui succéder a prévu d'examiner les perspectives concrètes de revitalisation, incluant sa liaison avec l'Île-de-France.

Texte de la réponse

Les études en vue de la création d'une liaison ferroviaire entre la plate-forme aéroportuaire de Roissy et la ligne de Creil ont conclu à l'intérêt de cette opération. À la suite du débat public qui s'est tenu en 2010 en Picardie et en Île-de-France, et de la décision ministérielle du 30 avril 2013 retenant le fuseau de passage du nouveau barreau ferroviaire, Réseau ferré de France (RFF) poursuit actuellement les études pour constituer le dossier qui sera soumis à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. S'agissant de l'accès de l'est de la Picardie à la plate-forme aéroportuaire de Roissy, de premières études exploratoires ont été menées dans le cadre du contrat de projets État-région Picardie 2007-2013. Elles ont conclu à la nécessité d'améliorer les liaisons entre les secteurs de Crépy-en-Valois, Soissons et Laon dans un souci d'aménagement et de compétitivité de ces territoires. Aujourd'hui, le sud de l'Oise et l'Aisne sont desservis, entre Paris et Crépy-en-Valois, par la ligne K du Transilien et, au-delà de Crépy-en-Valois, par le TER Picardie mais ces services ne sont pas cadencés et la politique d'arrêts en Île-de-France reste peu lisible pour les usagers, tant en heure de pointe que sur l'ensemble de la journée. Dans ce contexte, une réorganisation de l'offre de service avec la création en gare d'Aulnay-sous-Bois d'une correspondance avec le RER B depuis et vers Roissy pourrait constituer à court terme une première réponse pour améliorer cette situation, sans engager de travaux d'infrastructure. Dans le cadre des prochains contrats de plan État-régions 2014-2020 en cours de négociation, les partenaires pourraient examiner la possibilité d'inscrire des études portant sur l'amélioration des dessertes entre Roissy, le Soissonnais et Laon. Ces études devraient privilégier la recherche de solutions d'optimisation de l'exploitation des services, à convenir entre les autorités organisatrices concernées, le Syndicat des transports d'Île-de-France et la région Picardie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Bechtel](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39002

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10301

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 895